



## authentification de l'acte de naissance

Par **hamid13000**, le **22/06/2011** à **17:36**

salut ! y a t il une personne qui peut m'informer?  
Dans l'espoir d'obtenir satisfaction. En vous remerciant du temps que vous avez consacré à ma demande. Je vous prie d'agréer,

Par **Domil**, le **22/06/2011** à **18:53**

ça veut dire qu'un tribunal de votre pays de naissance doit confirmer que votre acte de naissance n'est pas un faux

Par **hamid13000**, le **22/06/2011** à **20:08**

salut : merci pour votre réponse ,et par la meme occasion avez-vous une idée dans combien de temps? ils répondent a confirmation; parceque sa traine depuis 22 juillet 2010 il y a 11 mois qu'ils ont envoyé pour authentification et pas de réponse pour l'instant voila si vous connaissais quelqu'un a passé par l'authentification . En vous remerciant du temps que vous avez consacré à ma demande. bye

Par **youris**, le **22/06/2011** à **20:46**

bjr,  
cela dépend du tribunal de votre pays auquel a été envoyé la demande.  
essayez de les contacter c'est ce tribunal qui a la réponse à votre question.  
cdt

Par **Chabane1981**, le **05/09/2011** à **16:34**

Bonjour hamid  
J'ai une question pour vous , moi aussic le meme cas que vous ils m'ont dis au tribunal d'instance qu'il faut attendre l'authentification de mon act de naissance moi je suis ne a bejaia algerie , et la je fait la demande pour un certificat de nationalite , mon dossier est complet , je

voeux savoir si vous aussi vous faites la demande du certificat , et ou vous etes ne , je vius serez reconnaissant de me repondre .

Cordialement

Par **Chabane1981**, le **05/09/2011** à **18:04**

Bonjour hamid

J'ai une question pour vous , moi aussic le meme cas que vous ils m'ont dis au tribunal d'instance qu'il faut attendre l'authentification de mon act de naissance moi je suis ne a bejaia algerie , et la je fait la demande pour un certificat de nationalite , mon dossier est complet , je voeux savoir si vous aussi vous faites la demande du certificat , et ou vous etes ne , je vius serez reconnaissant de me repondre .

Cordialement

Par **karine8383**, le **06/12/2011** à **22:47**

BONSOIR

MOI AUSSI J AI DEPOSE TOUT LES PAPIERS DE MA FILLE DE 14 ANS POUR FAIRE SON CERTIFACAT DE NATIONALITE ON MA REPONDU QU IL FAUT QUE J ATTENDE QU IL RECOI L AUTHENTIFICATION AVANT DE FAIRE LE CERTIFICAT DE NATIONALITE .MA FILLE EST FRANCAISE DE PAR SON PERE MAIS NEE EN COTE D IVOIRE.  
CORDIALEMENT.